

Image not found or type unknown



## Dmission exceptionnelle au séjour

Par **CHALAL**, le **28/11/2018** à **10:16**

bonjour

je suis venu en France avec un visa c en octobre 2014, j'ai déposé mon dossier le 5 septembre 2018 a Bobigny (admission exceptionnelle au séjour par le travail). J'ai obtenu un récépissé de 6 mois non autorisé à travailler, dossier complet. Je suis marié avec 2 enfants et je travaille toujours dans la même société de déménagements à ce jour.

Combien de temps faut-il pour avoir une réponse définitive et est ce que c'est gagné ?